

Le financement de la

# **FORMATION**

# **PROFESSIONNELLE**

# **CONTINUE**

par les EMPLOYEURS assujettis  
en Nouvelle-Calédonie

Année **2012**



## SOMMAIRE

<b>Présentation</b>	<b>3</b>
<b>Les chiffres clés du rapport 2012</b>	<b>4</b>
<b>1. LES EMPLOYEURS ASSUJETTIS .....</b>	<b>5</b>
1.1 LES EMPLOYEURS.....	5
1.1.1 <i>Les employeurs assujettis par secteur d'activité</i> .....	5
1.1.2 <i>Les employeurs assujettis selon la taille de l'entreprise</i> .....	7
1.2 LES SALARIES .....	7
1.2.1 <i>Les effectifs par secteur d'activité</i> .....	7
1.2.2 <i>Les effectifs selon la taille de l'entreprise</i> .....	8
1.2.3 <i>Les effectifs par catégorie professionnelle</i> .....	9
1.2.4 <i>Les effectifs par genre</i> .....	9
1.3 L'OBLIGATION DE PARTICIPATION DES EMPLOYEURS.....	10
1.3.1 <i>L'obligation par secteur d'activité</i> .....	11
1.3.2 <i>L'obligation légale selon la taille de l'entreprise</i> .....	12
<b>2 L'ACTIVITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES EMPLOYEURS .....</b>	<b>13</b>
2.1 LES EMPLOYEURS QUI INVESTISSENT EN FORMATION .....	15
2.1.1 <i>Les entreprises formatrices</i> .....	15
2.1.2 <i>L'investissement formation des entreprises formatrices</i> .....	16
2.1.3 <i>Les dépenses de formation</i> .....	18
2.1.4 <i>Les salariés formés</i> .....	22
2.1.5 <i>La durée de formation</i> .....	24
2.2 LES EMPLOYEURS QUI N'INVESTISSENT PAS EN FORMATION.....	26
<b>3 LE CONTROLE DES EMPLOYEURS ASSUJETTIS .....</b>	<b>28</b>

En Nouvelle-Calédonie, **tout employeur occupant au minimum dix salariés<sup>1</sup>** doit concourir au développement de la formation professionnelle continue en participant, chaque année au financement d'actions de formation telles que définies à l'article Lp. 541-3 du code du travail de Nouvelle-Calédonie (cf. chapitre 1 – page 5).

Cette obligation légale minimale s'applique à tout employeur, qu'il exerce une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou de services, à l'exception de l'Etat, des collectivités publiques et des établissements publics administratifs (EPA).

Peuvent également être assujetties, les personnes exerçant une profession libérale, les titulaires de charges et offices, les patentés, les personnes exerçant une profession non commerciale, les syndicats professionnels, les associations régies par la loi 1901, les établissements d'enseignement privé, dans la mesure où ils répondent à la condition d'effectif minimum.

Le montant de cette obligation correspond à un pourcentage de la masse salariale brute dont le taux annuel a été fixé en 1988 à 0,7%. Ce taux n'a, depuis, fait l'objet d'aucune révision par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Chaque employeur assujetti adresse à l'administration une déclaration annuelle décrivant son activité de formation (cf. chapitre 2 – page 13), ce qui permet de connaître plus précisément son investissement en matière de formation professionnelle continue, à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif.

Compte tenu du caractère fiscal de cette obligation, l'administration exerce un contrôle sur les dépenses engagées par les employeurs afin de vérifier la conformité de leur emploi et la réalité des dépenses.

L'administration vérifie également qu'en cas de non respect de son obligation légale, l'employeur verse l'équivalent de son insuffisance de dépense au fonds de concours pour la formation professionnelle.

En cas de non respect de la réglementation, l'employeur peut alors se voir appliquer un redressement assorti ou non d'un reversement des sommes, d'une amende et/ou d'une pénalité (cf. chapitre 4 – page 28).

***A noter : Ce rapport est établi sur la base des déclarations faites par les employeurs pour l'année 2012.***

***Ces données chiffrées sont susceptibles d'évoluer à la suite des contrôles réalisés postérieurement à la rédaction de ce document, et d'éventuels recours de la part des employeurs.***

---

<sup>1</sup> Effectif calculé en équivalent temps plein - ETP.

## LES CHIFFRES CLES POUR L'ANNEE 2012

**1 006 employeurs** sont assujettis à l'obligation de financer la formation professionnelle continue, soit **8,3 %** des employeurs calédoniens (page 5).

Ils emploient **47 635 salariés**, soit **74 %** des salariés du secteur privé qui, au travers de ce dispositif, ont donc, en théorie, accès à la formation professionnelle continue par la mise en place d'un plan de formation au sein de leur entreprise (page 7).

L'entreprise assujettie calédonienne « type » est une **petite entreprise** du secteur des **services** (principalement du commerce), employant entre **10 et 20 salariés** (pages 6 et 7).

L'**obligation légale minimale**, égale à 0,7 % de la masse salariale, s'élève en 2012 à **1,249 milliards de francs CFP** (page 10).

En réalité, l'**investissement des employeurs** en matière de formation est supérieur à l'obligation légale, puisqu'ils y consacrent **2,326 milliards de francs CFP**, soit un taux moyen d'investissement en formation de **1,34 %** de la masse salariale (page 16).

Cependant, seules **57,7 %** des 1 006 entreprises assujetties **financent un plan de formation**, dont **32 % à hauteur de leur obligation légale**. La **dépense moyenne par salarié** est de **63 536 XPF** (page 18).

Cet investissement est par ailleurs peu homogène, selon la taille ou le secteur d'activité (page 16 et 17).

Près de **49 %** des salariés auront bénéficié en 2012 d'une formation financée par leur employeur, pour une **durée moyenne de 7,45 heures** (pages 22 et 24).

Les autres employeurs, soit **68 %**, sont soit en deçà de leur obligation légale (**32 %**), soit versent la totalité de leur obligation au fonds de concours de la formation professionnelle (**37 %**), compensent en totalité par l'utilisation de leur excédent (**3 %**), ou mixent les deux dernières possibilités (**2 %**).

Le montant total des **versements** (hors taxations d'office et contrôles) des employeurs au fonds de concours pour la formation professionnelle s'élève à **190 millions de francs** (page 26).

Enfin, le contrôle de l'activité des employeurs s'est traduit en 2012 par des redressements qui ont entraîné des versements au fonds de concours de **61,473 millions de francs CFP** incluant **redressements, amendes et pénalités** (page 28).

# 1. LES EMPLOYEURS ASSUJETTIS

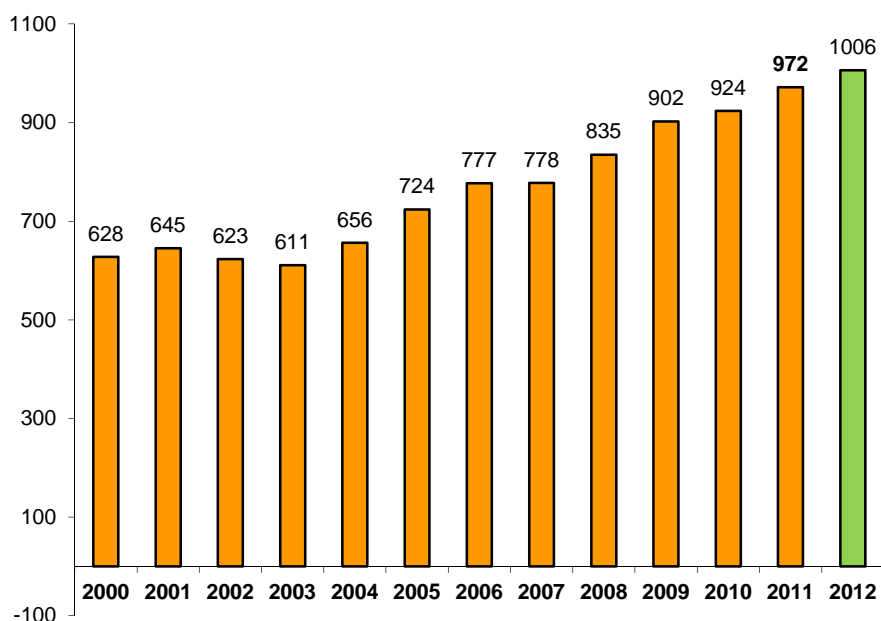
## 1.1 Les employeurs

En 2012, **1 006 employeurs** occupent en moyenne 10 salariés et plus, et à ce titre, ont l'obligation légale de participer au financement de la formation professionnelle continue de leurs salariés.

Ceci représente 8,3 % des employeurs calédoniens, si on inclut les employeurs de personnel de maison et l'administration publique, et 15,6 % hors employeurs de services domestiques et administration publique.

La progression est de 3,6 % par rapport à 2011. Cette évolution, avec un palier entre 2006 et 2007, reste malgré tout constante depuis 2003.

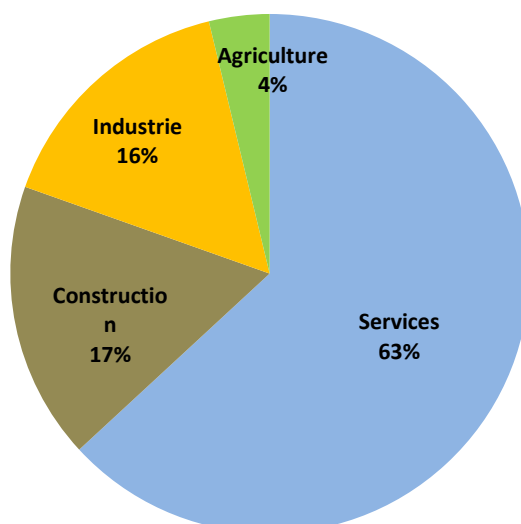
Figure 1 - Evolution du nombre d'employeurs assujettis de 2000 à 2012



### 1.1.1 Les employeurs assujettis par secteur d'activité

Le domaine d'activité qui regroupe le plus d'employeurs assujettis est le domaine des **services** avec 635 employeurs (+ 6 % par rapport à 2011), suivi de la **construction**, 175 employeurs (- 3,5 %), **l'industrie**, 159 employeurs (+ 0,5 %) et enfin **l'agriculture** avec 38 employeurs (+ 11,8 %).

Figure 2 - Répartition des employeurs assujettis par domaine d'activité



Si l'on détaille par secteur économique, les quatre secteurs principaux sont :

- Commerce (199 employeurs) ;
- Construction (174 employeurs) ;
- Immobilier, locations, services aux entreprises (145 employeurs) ;
- Industrie manufacturière (130 employeurs).

Les secteurs les moins représentés (moins de 1 % des employeurs) sont :

- Administration publique (8 employeurs) ;
- Education (7 employeurs) ;
- Pêche, aquaculture, services annexes (6 employeurs) ;
- Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (6 employeurs).

Figure 3 - Répartition des employeurs assujettis par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Nombre	%
Agriculture	Agriculture, Chasse, Sylviculture	32	3,2%
Agriculture	Pêche, aquaculture, Services annexes	6	0,6%
Construction	Construction	174	17,3%
Industrie	Industrie manufacturière	130	12,9%
Industrie	Industries extractives	23	2,3%
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6	0,6%
Services	Activités financières	28	2,8%
Services	Administration publique	8	0,8%
Services	Commerce	199	19,8%
Services	Education	7	0,7%
Services	Hôtels et restaurants	72	7,2%
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	145	14,4%
Services	Santé et action sociale	44	4,4%
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	43	4,3%
Services	Transports et communications	89	8,8%

### 1.1.2 Les employeurs assujettis selon la taille de l'entreprise

Les employeurs dont l'effectif est compris entre 10 et 20 salariés sont les plus nombreux, soit 42 % des entreprises (contre 45 % en 2011, 44 % en 2010, 43 % en 2009 et 39 % en 2008).

Les employeurs de 200 salariés et plus ne représentent, eux, que 4 % des entreprises (soit 37 entreprises).

La taille moyenne d'une entreprise assujettie est de 47 salariés mais l'effectif médian<sup>2</sup> est lui de 21 salariés.

Figure 4 - Répartition des employeurs par taille

Tranche d'effectif	Nbre d'employeurs	%
10 à 20	425	42%
21 à 30	186	18%
31 à 50	163	16%
51 à 100	93	9%
101 à 199	35	3%
200 et plus	37	4%
Non communiqué	67	7%

## 1.2 Les salariés

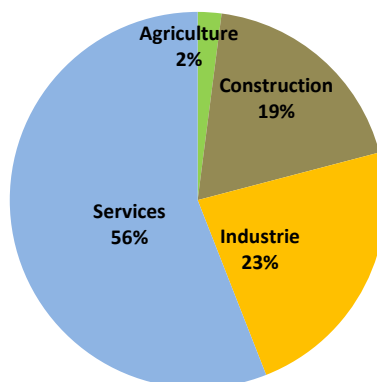
**47 635 salariés** calédoniens (ETP) travaillent dans ces entreprises assujetties. Ils représentent 74 % des salariés du secteur privé. Ces salariés ont donc théoriquement accès à la formation professionnelle continue au travers du plan de formation mis en place dans leur entreprise. On verra plus loin que la réalité des pratiques est peu favorable aux salariés puisque 68 % des employeurs assujettis ne satisfont pas à cette obligation (cf. page 14).

Pour les 16 838 autres salariés travaillant dans des petites entreprises, l'employeur n'a donc pas l'obligation légale de financer la formation professionnelle.

### 1.2.1 Les effectifs par secteur d'activité

Le secteur des services est celui qui emploie le plus de main-d'œuvre puisqu'il emploie 56 % des salariés.

Figure 5 - Répartition des salariés par domaine d'activité



<sup>2</sup> La médiane est la valeur qui partage l'effectif total en **deux parties égales**, c'est à dire un nombre égal d'entreprises au dessus et au dessous de l'effectif de 21.

Le détail par secteur montre que les secteurs les plus importants sont la **construction** (18,9 %), l'**industrie manufacturière** (16,5 %), suivies par le **immobilier, locations et services aux entreprises**<sup>3</sup> (13,9 %), et **commerce** (13,1 %). Ces quatre secteurs représentent donc à eux seuls 62,4 % des salariés des entreprises assujetties.

Figure 6 - Répartition des salariés par secteur

Domaine	Secteur	Nbre de salariés	%
Agriculture	Agriculture, Chasse, Sylviculture	749	1,6%
Agriculture	Pêche, aquaculture, Services annexes	230	0,5%
Construction	Construction	8 985	18,9%
Industrie	Industrie manufacturière	7 852	16,5%
Industrie	Industries extractives	2 187	4,6%
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	977	2,1%
Services	Activités financières	1 759	3,7%
Services	Administration publique	893	1,9%
Services	Commerce	6 247	13,1%
Services	Education	750	1,6%
Services	Hôtels et restaurants	3 003	6,3%
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	6 615	13,9%
Services	Santé et action sociale	1 586	3,3%
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	1 773	3,7%
Services	Transports et communications	4 030	8,5%

## 1.2.2 Les effectifs selon la taille de l'entreprise

40 % des salariés sont employés dans des entreprises de 200 salariés et plus (contre 37 % en 2011). 36,4 % des salariés sont employés par des structures de moins de 50 salariés. La moitié des salariés est employée dans des entreprises de moins de 100 salariés.

Figure 7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

TRANCHE	Nbre de salariés	%
10 à 20	6 230	13,1%
<b>21 à 30</b>	<b>4 654</b>	<b>9,8%</b>
31 à 50	6 451	13,5%
51 à 100	6 307	13,2%
101 à 199	4 805	10,1%
<b>200 et plus</b>	<b>19 187</b>	<b>40,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 635</b>	

<sup>3</sup> Le secteur « immobilier, locations et services aux entreprises » inclut les agences d'intérim dont l'effectif en équivalent temps plein est évalué à 972 salariés.



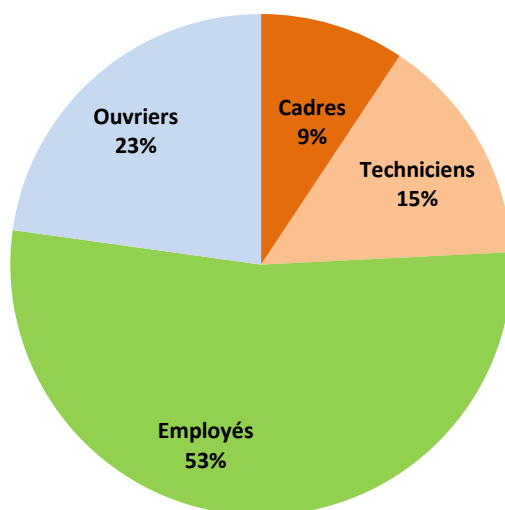
### 1.2.3 Les effectifs par catégorie professionnelle

76 % des salariés des entreprises assujetties sont ouvriers ou employés, relevant donc des plus basses qualifications.

Les cadres ne représentent que 9 % des effectifs, les techniciens et agents de maîtrise 15%.

Cette répartition est liée à la typologie des entreprises calédoniennes, qui sont plutôt de très petites entreprises (TPE) dans un secteur à forte main-d'œuvre (Industrie, commerce, construction).

Figure 8 - Répartition des salariés par catégorie d'emploi



### 1.2.4 Les effectifs par genre

L'effectif salarié reste majoritairement masculin, les femmes ne représentant que 38 % des salariés (41 % en 2010).

Figure 9 - Répartition des salariés par genre

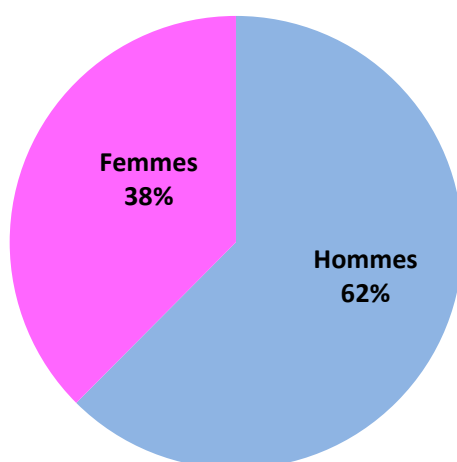
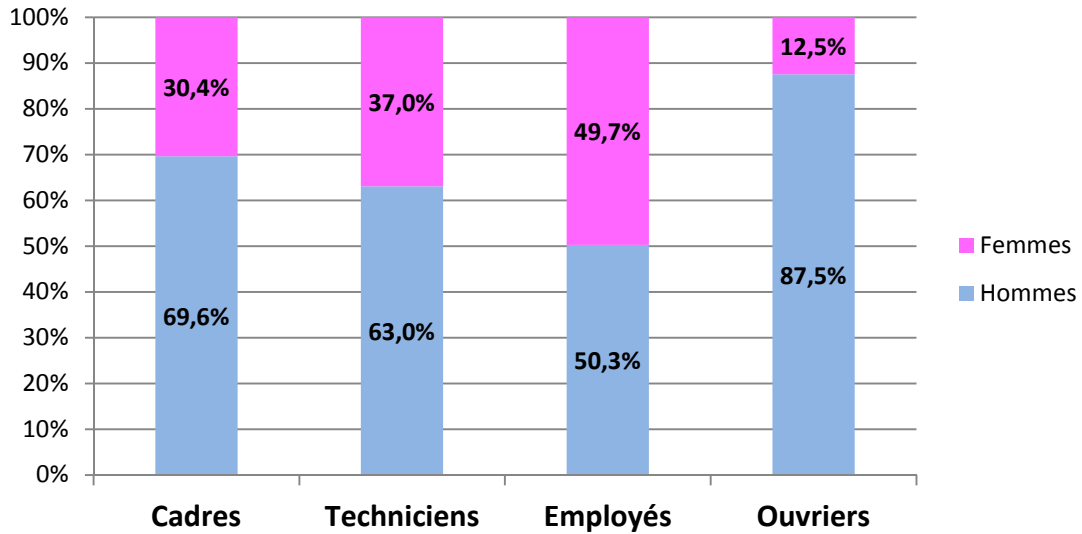


Figure 10 - Répartition des salariés par genre et par catégorie

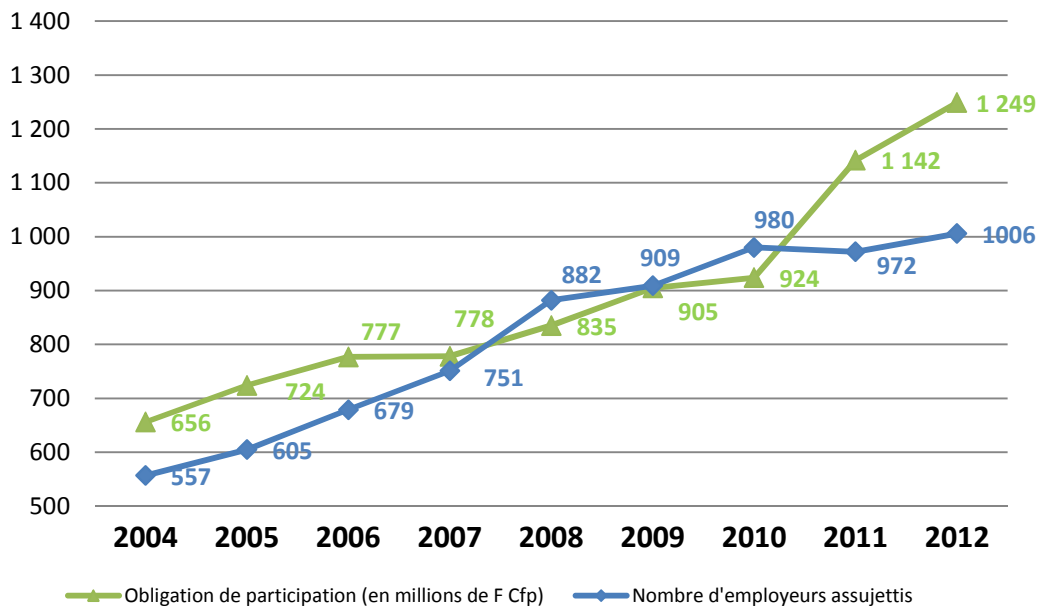


### 1.3 L'obligation de participation des employeurs

L'obligation de participation des employeurs s'élève pour l'année 2012 à 1 248 764 754 francs soit une progression de 9,3 % par rapport à 2011.

Ce montant progresse de façon continue depuis 1990, au rythme de l'augmentation du nombre d'entreprises assujetties et de l'augmentation de leur masse salariale.

Figure 11 - Evolution de l'obligation légale de 2004 à 2012



### 1.3.1 L'obligation par secteur d'activité

Cette obligation pèse essentiellement sur le secteur des services qui emploie le plus de salariés et qui représente plus de la moitié de l'obligation totale.

Le secteur agriculture et pêche est lui, de fait, marginal sur le marché de la formation (1 %).

Figure 12 - Montant de l'obligation légale selon le domaine d'activité

	Masse salariale (en MF)	Effectif	Obligation (en MF)	%
Agriculture	0,001	978	15,784	1%
Construction	0,009	8 985	209,080	17%
Industrie	47 457,795	11 017	332,716	27%
Services	98 414,623	26 654	691,185	55%

Les secteurs qui devraient le plus concourir au financement de la formation sont fort logiquement ceux qui emploient le plus de salariés, à savoir, l'industrie manufacturière (19,3 % de l'obligation), la construction (16,7 %) suivies par l'immobilier, locations et services aux entreprises (12,3 %) et enfin le commerce (12,1 %).

Figure 13 - Montant de l'obligation légale selon le secteur d'activité

Secteur	Masse salariale	Effectif	Obligation montant	Obligation %
Agriculture, Chasse, Sylviculture	1 724 708 868	749	12 072 958	1,0%
Pêche, aquaculture, Services annexes	530 095 751	230	3 710 669	0,3%
Construction	29 869 548 665	8 985	209 080 471	16,7%
Industrie manufacturière	34 406 257 312	7 852	241 293 729	19,3%
Industries extractives	8 085 634 787	2 187	56 661 033	4,5%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4 965 902 733	977	34 761 315	2,8%
Activités financières	9 561 742 774	1 759	66 932 200	5,4%
Administration publique	4 758 428 709	893	33 308 997	2,7%
Commerce	21 402 863 059	6 247	151 462 618	12,1%
Education	2 919 974 818	750	20 439 821	1,6%
Hôtels et restaurants	7 190 664 486	3 003	50 335 032	4,0%
Immobilier, locations et services aux entreprises	21 844 310 410	6 615	153 364 630	12,3%
Santé et action sociale	5 413 574 031	1 586	37 895 256	3,0%
Services collectifs, sociaux et personnels	7 178 843 533	1 773	50 251 891	4,0%
Transports et communications	18 144 221 432	4 030	127 194 134	10,2%

### 1.3.2 L'obligation légale selon la taille de l'entreprise

Ce sont les entreprises de 200 salariés et plus qui ont la plus forte obligation fiscale puisqu'elles représentent plus de 43 % de l'obligation totale.

Les moins de 30 salariés ne représentent que 20,2 % de cette obligation.

Figure 14 - Montant de l'obligation légale selon la taille

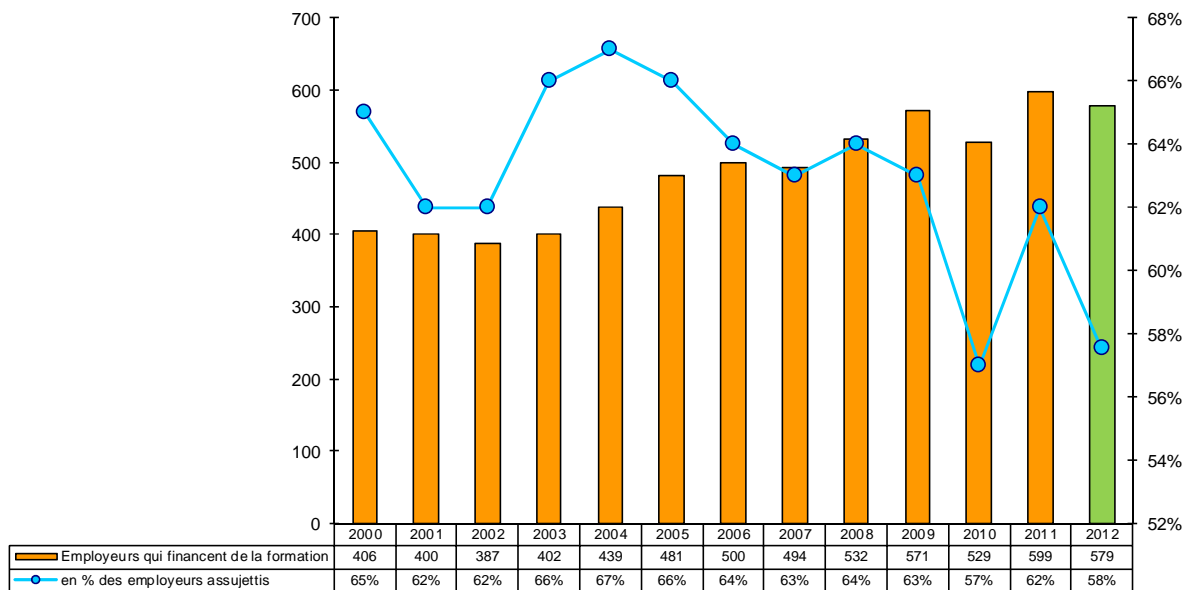
Tranche effectif	Masse salariale (en MF)	Effectif		Obligation	
		Nbre salariés	%	en MF	%
10 à 20	20 783,347	6 230	13,1%	145,483	11,7%
<b>21 à 30</b>	15 168,829	<b>4 654</b>	9,8%	106,182	8,5%
31 à 50	21 776,062	6 451	13,5%	154,130	12,3%
<b>51 à 100</b>	20 523,517	<b>6 307</b>	13,2%	144,754	11,6%
101 à 199	19 173,716	4 805	10,1%	134,216	10,7%
200 et plus	76 868,246	19 187	40,3%	538,078	43,1%
Non connu	3 703,055	0		25,922	2,1%
Ensemble	177 996,771	47 635		1 248,765	

## 2 L'ACTIVITE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES EMPLOYEURS

Le nombre d'employeurs qui financent un plan de formation a baissé par rapport à 2011, passant de 599 employeurs à 579 (- 3,4%).

Le pourcentage d'entreprises formatrices a donc diminué s'établissant à 57,7 % en 2012.

Figure 15 - Evolution du nombre d'employeurs qui financent de la formation



Plusieurs catégories d'employeurs peuvent être définies au regard de leur obligation légale :

Les employeurs qui financent des actions de formation (cf. chapitre 2.2) :

**A** : employeur qui finance à hauteur de son obligation légale ou au-delà.

**B** : employeur qui finance en deçà de son obligation légale<sup>4</sup>.

Les employeurs qui ne financent pas d'actions de formation (cf. chapitre 2.3) :

**C** : employeur qui verse la totalité de son obligation légale au fonds de concours.

**D** : employeur qui compense en totalité son absence de dépense par un excédent antérieur.

**E** : employeur qui compense son absence de dépense en utilisant un excédent antérieur et en versant au fonds de concours.

<sup>4</sup> Qui complète par un versement au fonds de concours de la formation professionnelle continue ou qui utilise un excédent antérieur pour compenser son insuffisance de dépense.

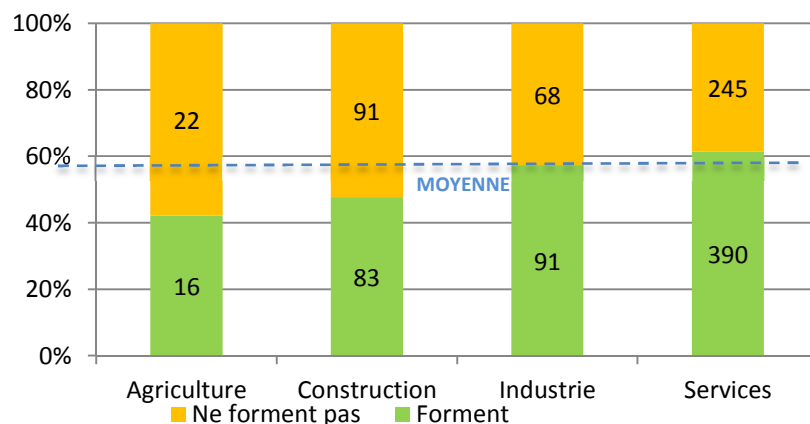
**Figure 16 - Répartition des employeurs selon leur situation au regard de leur obligation**

Domaine	Secteur	A	B	A+B	C	D	E	C+D+E
Agriculture	Agriculture, Chasse, Sylviculture	16%	22%	<b>38%</b>	53%	6%	3%	<b>63%</b>
Agriculture	Pêche, aquaculture, Services annexes	0%	67%	<b>67%</b>	33%	0%	0%	<b>33%</b>
Construction	Construction	24%	24%	<b>48%</b>	44%	5%	4%	<b>52%</b>
Industrie	Industrie manufacturière	28%	29%	<b>58%</b>	34%	5%	4%	<b>42%</b>
Industrie	Industries extractives	30%	17%	<b>48%</b>	43%	9%	0%	<b>52%</b>
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	83%	0%	<b>83%</b>	0%	0%	17%	<b>17%</b>
Services	Activités financières	57%	21%	<b>79%</b>	11%	0%	11%	<b>21%</b>
Services	Administration publique	63%	25%	<b>88%</b>	13%	0%	0%	<b>13%</b>
Services	Commerce	27%	29%	<b>56%</b>	41%	2%	2%	<b>44%</b>
Services	Education	57%	14%	<b>71%</b>	29%	0%	0%	<b>29%</b>
Services	Hôtels et restaurants	28%	19%	<b>47%</b>	49%	1%	3%	<b>53%</b>
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	41%	28%	<b>69%</b>	28%	1%	2%	<b>31%</b>
Services	Santé et action sociale	50%	20%	<b>70%</b>	30%	0%	0%	<b>30%</b>
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	44%	21%	<b>65%</b>	30%	5%	0%	<b>35%</b>
Services	Transports et communications	29%	29%	<b>58%</b>	37%	4%	0%	<b>42%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>32%</b>	<b>26%</b>	<b>58%</b>	<b>37%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>42%</b>

Plus généralement, on constate donc que seuls 32 % (pour 32 % en 2011 et 30 % en 2010) des employeurs respectent leur obligation minimale de financement de la formation professionnelle continue (catégorie A).

Si le meilleur taux est atteint dans le domaine des services, 61 % (contre 65 % en 2011), seules 42 % des entreprises du secteur de l'agriculture mettent en œuvre un plan de formation.

**Figure 17 - Employeurs qui forment ou pas, par domaine d'activité (Nombre et %)**



## 2.1 Les employeurs qui investissent en formation

### 2.1.1 Les entreprises formatrices

Les 3 secteurs dans lesquels les entreprises formatrices sont les plus nombreuses sont :

- en nombre : le commerce (111), l'immobilier, location et services aux entreprises (100), la construction (83),
- en pourcentage : l'administration publique (88 %), la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (83 %), suivie par les activités financières (79 %).

Figure 18 - Pourcentage d'entreprises formatrices par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Nbre total employeurs	Entreprises formatrices	%
<b>Agriculture</b>	<b>Agriculture, Chasse, Sylviculture</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>38%</b>
Agriculture	Pêche, aquaculture, Services annexes	6	4	67%
Construction	Construction	174	83	48%
Industrie	Industrie manufacturière	130	75	58%
Industrie	Industries extractives	23	11	48%
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6	5	83%
Services	Activités financières	28	22	79%
<b>Services</b>	<b>Administration publique</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>88%</b>
Services	Commerce	199	111	56%
Services	Education	7	5	71%
Services	Hôtels et restaurants	72	34	47%
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	145	100	69%
Services	Santé et action sociale	44	31	70%
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	43	28	65%
Services	Transports et communications	89	52	58%

Si l'on prend en compte le critère de taille, les entreprises qui forment le plus sont celles employant de 101 à 199 salariés, où le taux atteint 94 %.

Le taux descend à 56 % pour les entreprises de 50 salariés et moins, le taux le plus bas concernant les petites entreprises de 10 à 20 salariés pour qui moins de la moitié des employeurs financent de la formation (45 %).

Figure 19 - Pourcentage d'entreprises formatrices selon la taille

Taille	Nbre employeurs	Entreprises formatrices	%
<b>10 à 20</b>	<b>425</b>	<b>193</b>	<b>45%</b>
21 à 30	186	118	63%
31 à 50	163	119	73%
51 à 100	93	80	86%
<b>101 à 199</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>94%</b>
200 et plus	37	33	89%
Non connu	67	3	4%
<b>Ensemble</b>	<b>1 006</b>	<b>579</b>	<b>58%</b>

## 2.1.2 L'investissement formation des entreprises formatrices

Le taux d'investissement formation des entreprises assujetties est largement supérieur à leur obligation légale, fixée à 0,7 % de la masse salariale, puisqu'il atteint en 2012 une moyenne de 1,34 % (contre 1,27 % en 2011 et 1,74 % en 2010).

A titre de comparaison, il s'établit en métropole à 2,73 % en moyenne en 2011<sup>5</sup>.

Figure 20 - Evolution du taux d'investissement formation depuis 2000

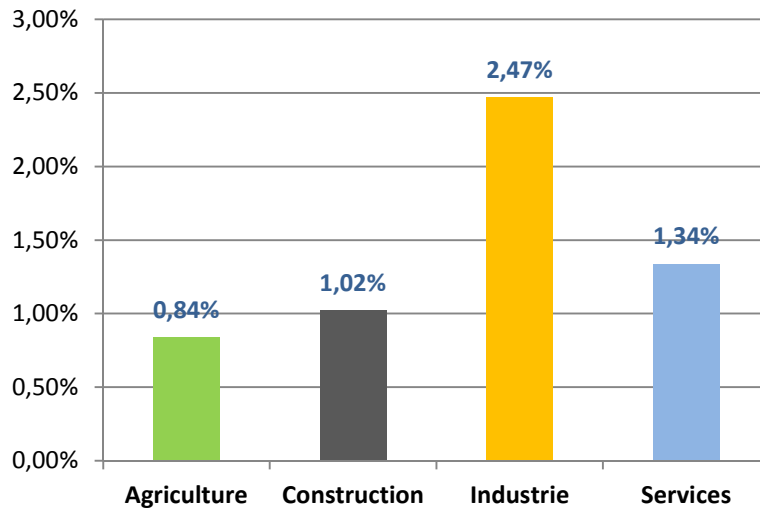


Mais cette moyenne cache des disparités importantes selon les domaines d'activité, car, si l'industrie tire vers le haut ce chiffre en dépensant 2,47 % de sa masse salariale en formation, les autres secteurs ont un taux nettement plus faible, à peine supérieur à l'obligation légale minimale en ce qui concerne le secteur de l'agriculture.

<sup>5</sup> Source : Données CEREQ « Le financement de la formation par les entreprises (24-83) »



Figure 21 - L'investissement formation par domaine d'activité



Deux secteurs se détachent nettement avec un taux d'investissement formation supérieur à 2 % :

- Industrie manufacturière (2,81 %) ;
- Transports et communications (2,52 %), tiré vers le haut par de gros employeurs, tels qu'Air Calédonie International, Air Calédonie et l'OPT, qui ont une politique de formation très forte.

A l'inverse, les secteurs qui ont le moins investi en formation en 2012 sont :

- Pêche, aquaculture (0,52 %) ;
- Education (0,68 %) ;
- Hôtels et restaurants (0,81 %) ;
- Commerce (0,94 %).

Figure 22 - L'investissement formation par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Dépenses de formation (en MF)	Taux Investissement Formation	Dépense moyenne par salarié
Agriculture	Agriculture, Chasse, Sylviculture	9,174	1,00%	21 769
<b>Agriculture</b>	<b>Pêche, aquaculture, Services annexes</b>	<b>2,387</b>	<b>0,52%</b>	<b>12 115</b>
Construction	Construction	151,751	1,02%	35 552
<b>Industrie</b>	<b>Industrie manufacturière</b>	<b>858,071</b>	<b>2,81%</b>	<b>128 347</b>
Industrie	Industries extractives	99,187	1,42%	52 448
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	88,144	1,82%	93 385
Services	Activités financières	116,629	1,30%	69 771
Services	Administration publique	52,424	1,11%	59 603
Services	Commerce	156,742	0,94%	33 823
Services	Education	18,179	0,68%	26 109
Services	Hôtels et restaurants	46,544	0,81%	19 278

Domaine	Secteur	Dépenses de formation (en MF)	Taux Investissement Formation	Dépense moyenne par salarié
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	220,113	1,21%	38 271
Services	Santé et action sociale	53,792	1,11%	37 946
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	65,541	1,04%	42 605
Services	Transports et communications	387,507	2,52%	121 035

Le taux d'investissement n'a pas en 2012, contrairement aux années précédentes, suivi une progression linéaire variant en fonction de la taille de l'entreprise : les plus petites (moins de 50 salariés) ont certes investi deux fois moins que celles de plus de 200 salariés, 1,2 % en moyenne, mais elles ont plus investi que les entreprises entre 50 et 200 salariés qui atteignent 0,9 % de dépenses de formation par rapport à la masse salariale.

**Figure 23 - L'investissement formation selon la taille de l'entreprise**

Taille	Dépenses de formation (en MF)	Taux Investissement Formation	Dépense moyenne par salarié
10 à 20	123,726	1,14%	41 880
21 à 30	126,775	1,20%	42 945
31 à 50	199,760	1,12%	42 435
51 à 100	168,944	0,93%	30 916
101 à 199	169,980	0,90%	37 475
200 et plus	1 535,817	2,34%	96 000
Non connu	1,183	0,41%	
<b>Ensemble</b>	<b>2 326,186</b>	<b>1,34%</b>	<b>63 536</b>

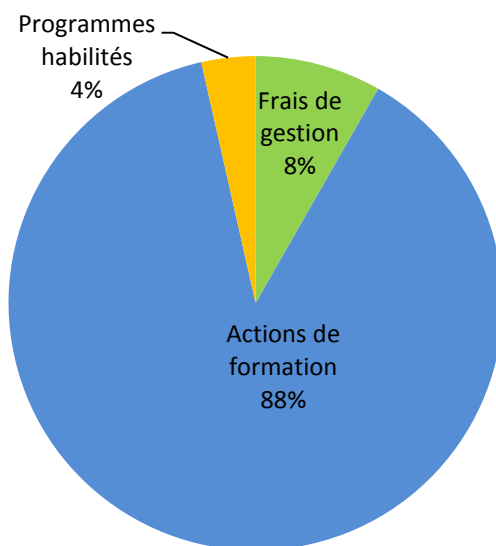
### 2.1.3 Les dépenses de formation

Les dépenses déductibles de l'obligation sont de trois types :

- le financement des actions de formation elles-mêmes (coûts pédagogiques, rémunérations des stagiaires et frais annexes) qui représentent 88 % des dépenses ;
- les frais de gestion de la formation dans l'entreprise (rémunérations du service Formation, frais d'équipements dédiés à la formation et frais de fonctionnement des formations internes) qui s'élèvent à 8 % du budget formation des entreprises ;
- les versements effectués pour le financement de programmes de formation habilités par le gouvernement<sup>6</sup> qui représentent 4 % des sommes consacrées à la formation.

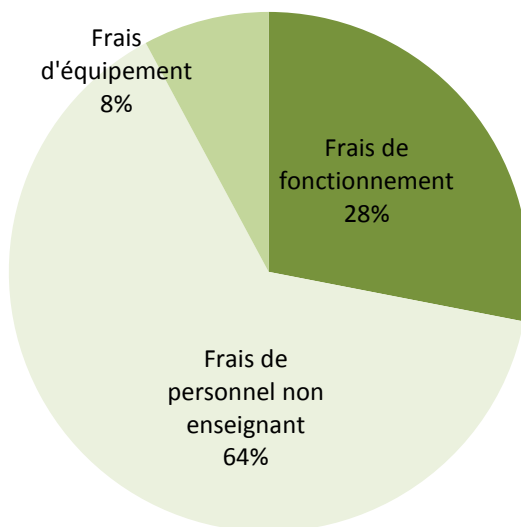
<sup>6</sup> Le CFTMC de Poro et l'AF-BTP ont demandé et obtenu en 2012 cette habilitation pour des formations diplômantes financées par les collectivités publiques (Nouvelle-Calédonie et provinces), principalement ouvertes à des demandeurs d'emploi.

Figure 24 - Répartition des dépenses de formation par types de dépense



La répartition des frais de gestion, qui s'élèvent à un peu plus de 169 millions de francs, montre que le poste le plus important est constitué par les frais de personnel non enseignant qui assurent la gestion du plan de formation.

Figure 25 – Répartition des frais de gestion par nature de dépense

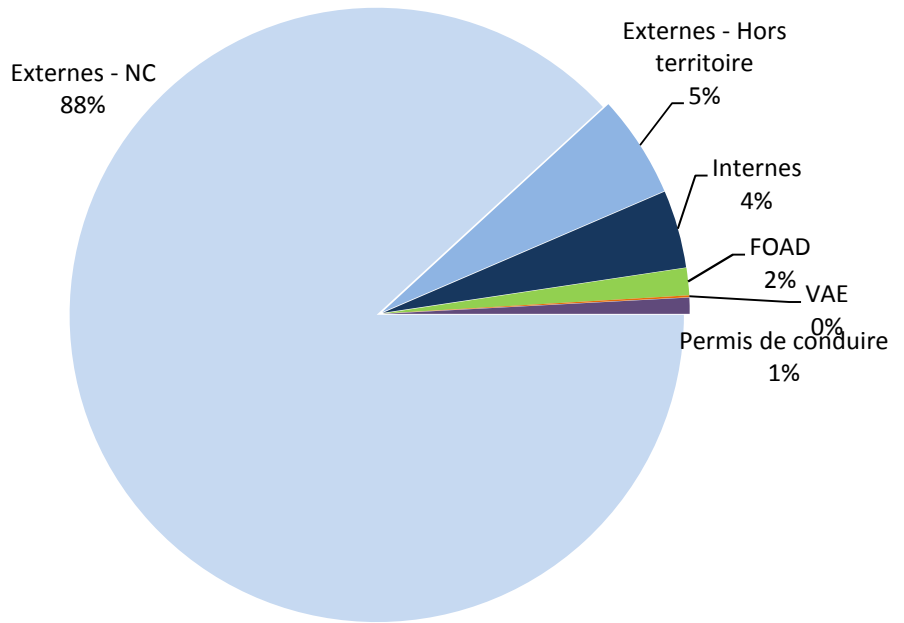


Le financement du plan de formation lui-même pèse plus de 1,13 milliards (1,7 milliards en 2011 et 1,4 milliards en 2010).

En terme financier, il apparaît que 96 % des dépenses de formation sont externalisées. Les dépenses pour des formations réalisées en dehors du territoire représentent 5 % du total.

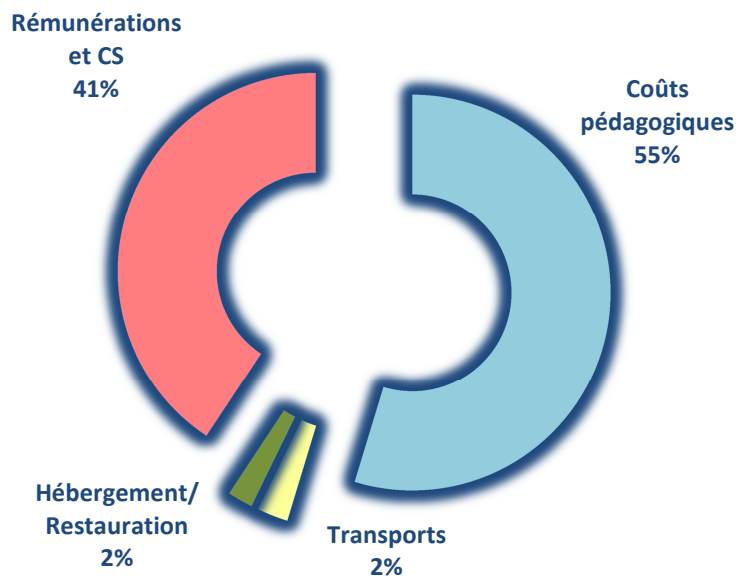
Seules 4 % des formations sont réalisées par des formateurs internes à l'entreprise. Ceci s'explique par la prédominance des TPE et des PME qui disposent de peu de moyens dans ce domaine.

Figure 26 – Répartition des dépenses par type de formation



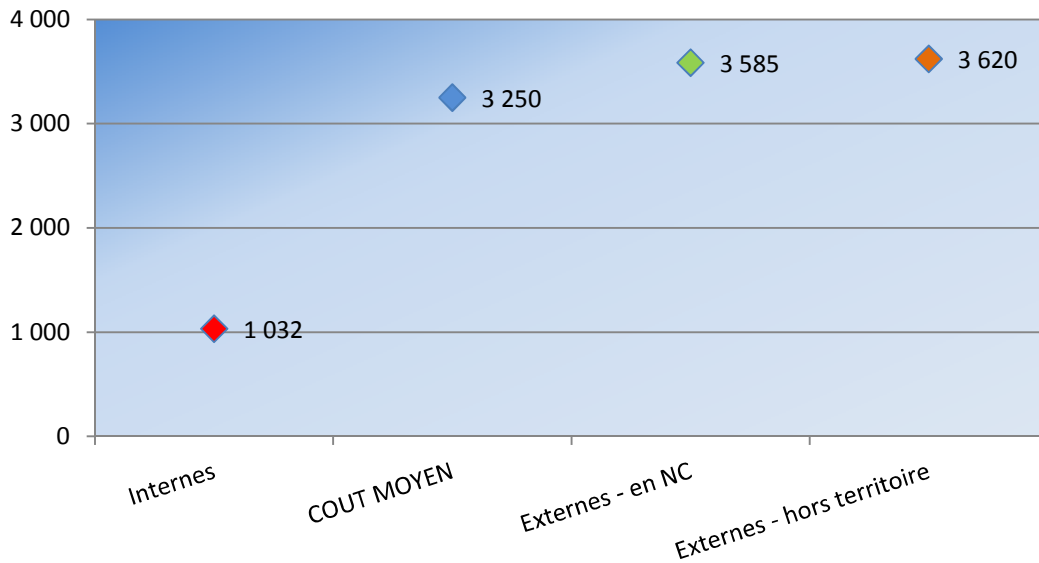
Les coûts du plan de formation de l'entreprise se répartissent principalement entre coûts pédagogiques (55 %) et rémunérations des stagiaires (41 %). Les frais annexes (hébergement/restauration et transports) ne représentent que 4 % du coût total supporté.

Figure 27 - Pourcentage des dépenses « plan de formation » par nature de dépense

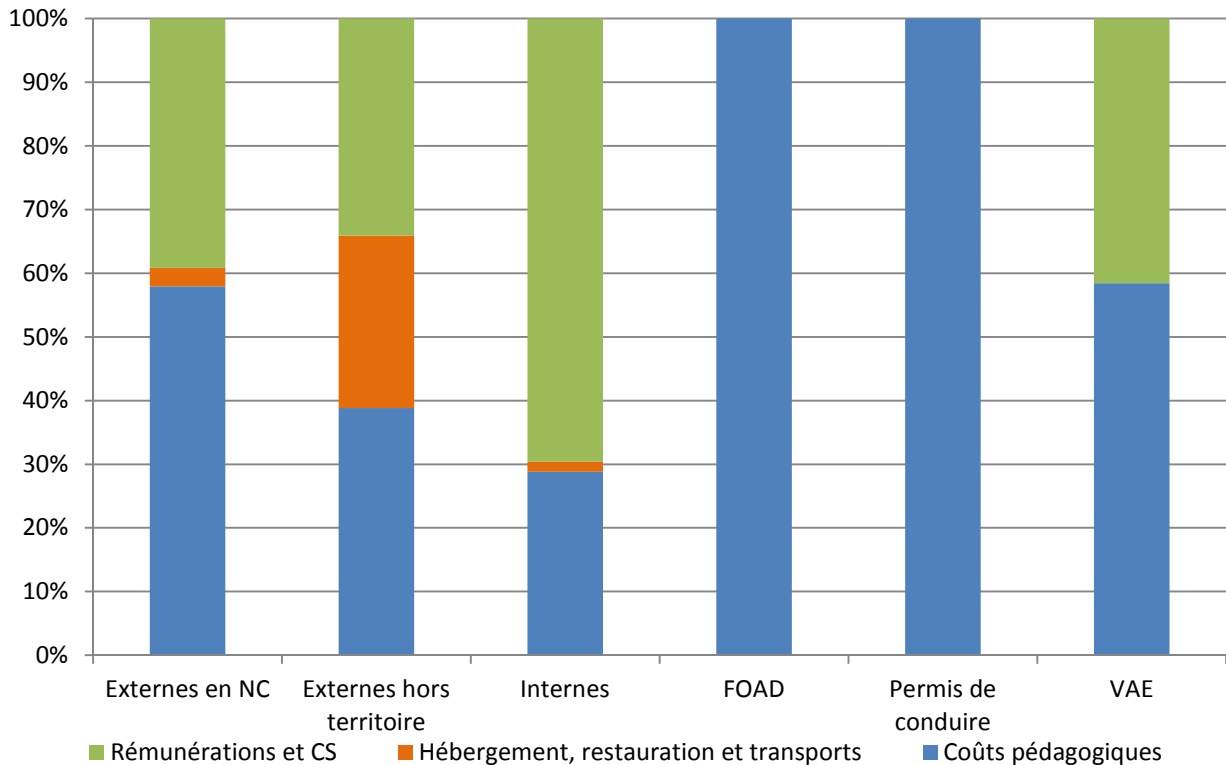


Fort logiquement, du fait des frais de transport élevés, les formations hors territoire coûtent en moyenne plus cher que les formations réalisées en Nouvelle-Calédonie.

**Figure 28 – Coût heure/stagiaire par type d'action de formation professionnelle continue**



**Figure 29 - Structure des coûts par type de formation**



## 2.1.4 Les salariés formés

Le pourcentage moyen de salariés formés est de 49 %.

Les écarts sont importants d'un domaine d'activité à l'autre puisque 56 % des salariés de l'industrie ont bénéficié d'une formation alors qu'ils sont 22 % dans le secteur agricole et 26 % dans les entreprises de construction.

**Figure 30 - Les salariés formés par domaine d'activité**

	Salariés	Stagiaires	Taux d'accès à la formation
<b>Agriculture</b>	<b>618</b>	<b>133</b>	<b>22%</b>
Construction	4 385	1 144	26%
<b>Industrie</b>	<b>9 657</b>	<b>5 396</b>	<b>56%</b>
Services	22 472	11 566	51%
<b>Ensemble</b>	<b>37 132</b>	<b>18 239</b>	<b>49%</b>

Les trois secteurs qui forment le plus de salariés sont :

- Activités financières.
- Administration publique ;
- Industries manufacturières ;

Les quatre secteurs qui forment le moins de salariés sont :

- Pêche, aquaculture, services annexes ;
- Industries extractives ;
- Agriculture, chasse, sylviculture et Construction.

**Figure 31 - Les salariés formés par secteur d'activité**

Domaine	Secteur	Salariés	Stagiaires	Taux d'accès à la formation
Agriculture	Agriculture, Chasse, Sylviculture	421	108	26%
<b>Agriculture</b>	<b>Pêche, aquaculture, Services annexes</b>	<b>197</b>	<b>25</b>	<b>13%</b>
Construction	Construction	4 385	1 144	26%
Industrie	Industrie manufacturière	6 809	4 369	64%
Industrie	Industries extractives	1 904	464	24%
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	944	563	60%
Services	Activités financières	1 684	1 146	68%
Services	Administration publique	880	562	64%
Services	Commerce	4 810	1 673	35%
Services	Education	750	242	32%
Services	Hôtels et restaurants	2 433	851	35%
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	5 642	2 042	36%
Services	Santé et action sociale	1 418	572	40%
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	1 560	727	47%
<b>Services</b>	<b>Transports et communications</b>	<b>3 296</b>	<b>3 751</b>	<b>114%</b>

Nota : un taux supérieur à 100 % signifie qu'un salarié peut avoir bénéficié en moyenne de plus d'1 formation en 2012

Le pourcentage de salariés formés n'est, par contre, pas significatif selon la taille de l'entreprise, même si les plus grosses (200 et plus) se détachent nettement. Cela démontre que l'accès à la formation n'est pas uniquement lié aux financements qui y sont consacrés (cf. page 16).

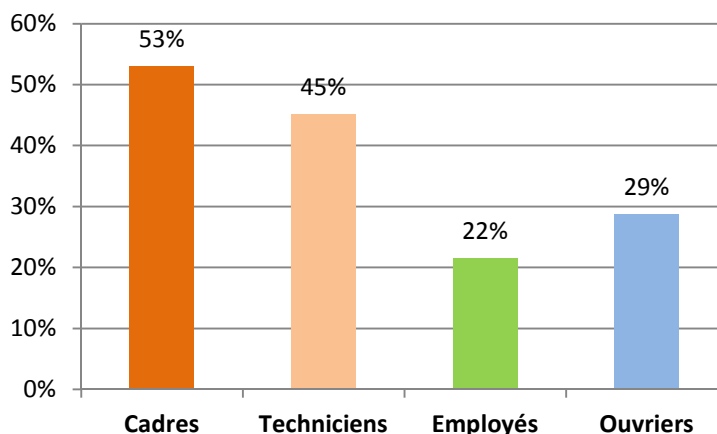
**Figure 32 - Les salariés formés selon la taille de l'entreprise**

	Salariés	Stagiaires	Taux d'accès à la formation
10 à 20	3 074	1 199	39%
21 à 30	2 973	1 143	38%
<b>31 à 50</b>	<b>4 835</b>	<b>1 548</b>	<b>32%</b>
51 à 100	5 437	1 900	35%
101 à 199	4 805	1 920	40%
<b>200 et plus</b>	<b>15 998</b>	<b>10 521</b>	<b>66%</b>

La répartition des stagiaires montre en revanche une inégalité forte selon la catégorie professionnelle :

- Les ouvriers et les employés sont les catégories les moins formées en 2012 ;
- Les techniciens et les cadres sont les catégories qui bénéficient le plus de formation.

**Figure 33 - Les salariés formés par catégorie professionnelle**



La répartition par sexe montre, elle, une très légère inégalité entre hommes et femmes, ces dernières étant un peu moins formées que les hommes.

**Figure 34 - Les salariés formés par genre**

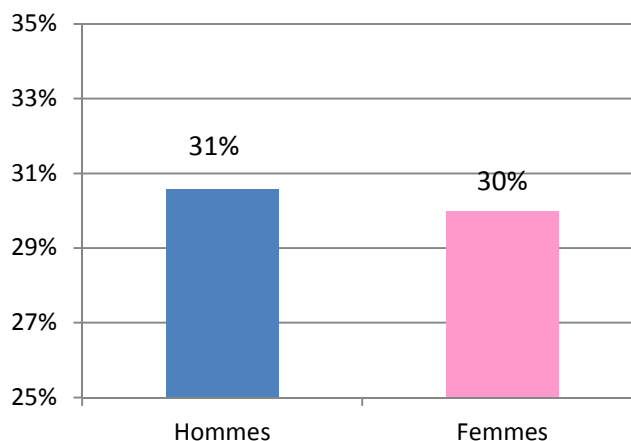
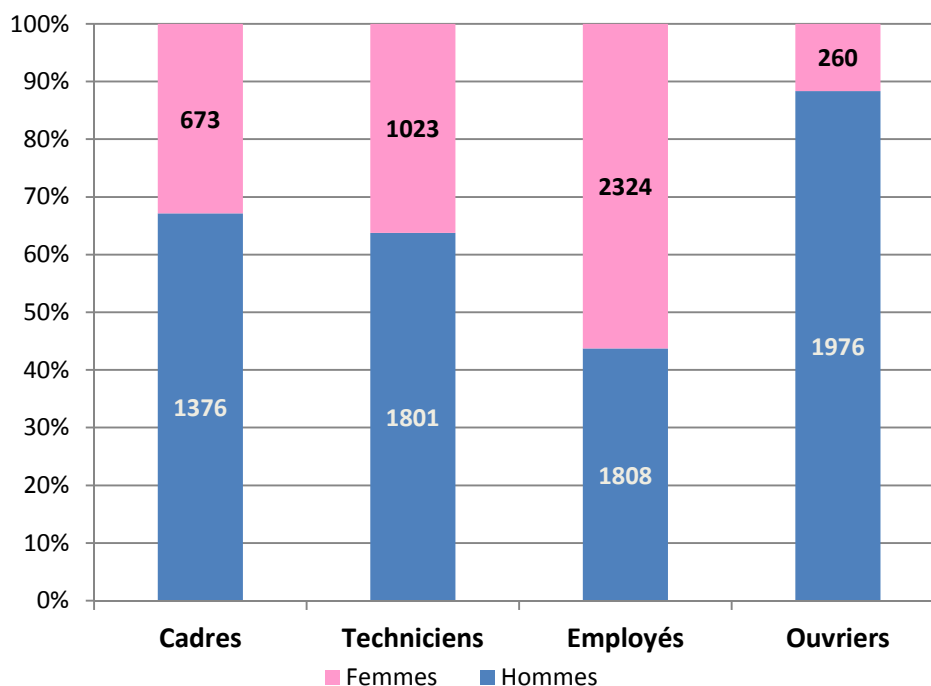


Figure 35 – Répartition des stagiaires par catégorie et par genre



### 2.1.5 La durée de formation

Sur l'ensemble des entreprises qui font de la formation, la part du temps de travail consacré à la formation est faible puisqu'il représente 0,37 % du temps de travail (0,37 % en 2011, 0,31 % en 2010). Le temps moyen par salarié est de 7h45.

C'est dans le domaine de l'industrie que la durée de formation est la plus longue puisqu'elle représente 11,2 heures en moyenne par salarié présent. A l'inverse, ce sont les salariés du domaine de l'agriculture qui bénéficient de la durée de formation la plus courte : 2,1 heures.

Figure 36 - Répartition des heures de formation par domaine d'activité

	Heures de formation	% du temps de travail	Durée moyenne par salarié
<b>Agriculture</b>	<b>2 028</b>	<b>0,10%</b>	<b>2,1</b>
<b>Construction</b>	<b>27 754</b>	<b>0,15%</b>	<b>3,1</b>
Industrie	123 740	0,55%	11,2
Services	201 667	0,37%	7,6



Figure 37 - Répartition des heures de formation par secteur d'activité

Domaine	Secteur	Heures de formation	% du temps de travail	Durée moyenne par salarié
<b>Agriculture</b>	<b>Agriculture, Chasse, Sylviculture</b>	<b>1 529</b>	<b>0,10%</b>	<b>2,0</b>
Agriculture	Pêche, aquaculture, Services annexes	499	0,11%	2,2
Construction	Construction	27 754	0,15%	3,1
Industrie	Industrie manufacturière	93 844	0,59%	12,0
Industrie	Industries extractives	17 425	0,39%	8,0
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	12 471	0,63%	12,8
<b>Services</b>	<b>Activités financières</b>	<b>27 808</b>	<b>0,78%</b>	<b>15,8</b>
Services	Administration publique	7 012	0,39%	7,9
Services	Commerce	24 503	0,20%	4,0
Services	Education	2 903	0,19%	3,9
Services	Hôtels et restaurants	8 190	0,13%	2,7
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	39 882	0,30%	6,0
Services	Santé et action sociale	12 622	0,39%	8,0
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	16 015	0,45%	9,0
Services	Transports et communications	62 732	0,77%	15,6

Figure 38 - Répartition des heures de formation par taille d'entreprise

	Heures de formation	% du temps de travail	Durée moyenne par salarié
<b>10 à 20</b>	<b>19 950</b>	<b>0,16%</b>	<b>3,2</b>
21 à 30	27 120	0,29%	5,8
31 à 50	25 937	0,20%	4,0
51 à 100	31 341	0,25%	5,0
101 à 199	34 131	0,35%	7,1
<b>200 et plus</b>	<b>216 676</b>	<b>0,56%</b>	<b>11,3</b>

## 2.2 Les employeurs qui n'investissent pas en formation

426 employeurs, soit 42 % des employeurs assujettis, ne réalisent aucune formation.

Ils sont les plus nombreux dans le secteur de l'agriculture, chasse, sylviculture (63 %), les hôtels-restaurants (53 %) et la construction et industries extractives (52 % des entreprises).

Ils emploient 11 010 salariés, soit 23 % des effectifs des entreprises assujetties.

Ils ont versé en 2012 plus de 227 millions au trésor public pour compenser leur absence de dépenses.

Ils utilisent également leurs excédents antérieurs à hauteur d'un peu plus de 24 millions.

**Figure 39 - Les employeurs qui ne font pas de formation par secteur**

Domaine	Secteur	Employeurs	% du secteur	Salariés	Excédents utilisés	Versements au TP	Versement moyen par salarié
<b>Agriculture</b>	<b>Agriculture, Chasse, Sylviculture</b>	<b>20</b>	<b>63%</b>	<b>327</b>	<b>538 979</b>	<b>5 120 834</b>	<b>15 644</b>
Agriculture	Pêche, aquaculture, Services annexes	2	33%	33	0	498 497	15 320
Construction	Construction	91	52%	4 717	6 270 594	98 877 984	20 962
Industrie	Industrie manufacturière	55	42%	1 167	4 699 251	22 704 318	19 458
Industrie	Industries extractives	12	52%	296	1 370 942	6 307 097	21 292
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1	17%	33	149 159	780 372	23 648
Services	Activités financières	6	21%	87	844 285	3 321 406	38 177
<b>Services</b>	<b>Administration publique</b>	<b>1</b>	<b>13%</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>248 827</b>	<b>19 141</b>
Services	Commerce	88	44%	1 601	3 577 786	29 646 066	18 523
Services	Education	2	29%	54	0	1 587 638	29 444
Services	Hôtels et restaurants	38	53%	588	570 051	9 477 392	16 108
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	45	31%	863	1 497 764	23 908 212	27 699
Services	Santé et action sociale	13	30%	169	0	3 874 492	22 991
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	15	35%	235	734 068	5 428 208	23 145
Services	Transports et communications	37	42%	828	4 015 563	15 408 803	18 610

**Figure 40 - Les employeurs qui ne font pas de formation par taille**

	Employeurs	% du secteur	Salariés	Excédents utilisés	Versements au TP	Versement moyen par salarié
10 à 20	231	54%	3 264	7 241 765	61 858 598	18 953
21 à 30	68	37%	1 702	5 359 089	27 044 915	15 890
31 à 50	44	27%	1 744	6 160 262	21 932 869	12 578
51 à 100	13	14%	842	3 844 121	12 965 898	15 401
101 à 199	2	6%	270	1 647 773	865 120	3 209
200 et plus	4	11%	3 189	0	78 732 107	24 689
Non connu	64	96%		15 432	23 790 639	

370 employeurs ne font aucune dépense de formation et versent la totalité de leur obligation au fonds de concours, pour un montant de plus de 219 millions.

Le secteur de l'agriculture, chasse et sylviculture représente le plus grand pourcentage d'employeurs ne faisant pas de formation.

Le secteur de la Construction est celui qui procède au plus de versement à hauteur de 96,8 millions, soit plus de 42 % du montant total des versements spontanés.

**Figure 41 - Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par secteur (catégorie C)**

Domaine	Secteur	Employeurs	%	Montant des versements	Montant moyen du versement
<b>Agriculture</b>	<b>Agriculture, Chasse, Sylviculture</b>	<b>17</b>	<b>53%</b>	<b>4 863 975</b>	<b>286 116</b>
Agriculture	Pêche, aquaculture, Services annexes	2	33%	498 497	249 249
Construction	Construction	76	33%	96 797 620	1 273 653
Industrie	Industrie manufacturière	44	44%	20 651 683	469 356
Industrie	Industries extractives	10	34%	6 307 097	630 710
Industrie	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau				
Services	Activités financières	3	11%	2 721 363	907 121
<b>Services</b>	<b>Administration publique</b>	<b>1</b>	<b>13%</b>	<b>248 827</b>	<b>248 827</b>
Services	Commerce	81	41%	28 667 264	353 917
Services	Education	2	29%	1 587 638	793 819
Services	Hôtels et restaurants	35	49%	9 103 615	260 103
Services	Immobilier, locations et services aux entreprises	40	28%	22 809 780	570 245
Services	Santé et action sociale	13	30%	3 874 492	298 038
Services	Services collectifs, sociaux et personnels	13	30%	5 428 208	417 554
Services	Transports et communications	33	37%	15 408 803	466 933

**Figure 42 - Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par taille (catégorie C)**

	Employeurs	% du secteur	Montants versés	Montant moyen du versement
10 à 20	425	48%	57 942 250	282 645
21 à 30	186	30%	26 211 328	476 570
31 à 50	163	20%	19 478 802	608 713
51 à 100	93	12%	12 965 898	1 178 718
101 à 199				
200 et plus	4	11%	78 732 107	19 683 027
Non connu	63	94%	23 638 477	352 813

### 3 LE CONTROLE DES EMPLOYEURS ASSUJETTIS

Le contrôle des employeurs a pour objectif :

- de vérifier que l'ensemble des employeurs a bien déposé sa déclaration annuelle dans les délais ;
- de vérifier qu'en cas d'insuffisance de dépenses, l'employeur effectue dans les délais un versement au Trésor Public ;
- de s'assurer que les dépenses déduites de l'obligation sont conformes à la réglementation, en particulier qu'il s'agisse bien de dépenses de formation professionnelle continue et que les actions ont été réalisées dans les règles.

280 rappels ont été faits aux employeurs retardataires (167 1<sup>er</sup> rappels puis, conformément au code des impôts de la Nouvelle-Calédonie, 113 2<sup>ème</sup> et derniers rappels). A l'issue de cette procédure de rappel, 55 employeurs ont été taxés d'office, faute d'avoir déposé leur déclaration.

**Figure 43 - Récapitulatif des versements au Trésor Public après taxation d'office**

Obligation (estimation)	20 872 752
Amendes	1 100 000
Pénalités	16 698 202
<b>TOTAL RECOUVREMENT</b>	<b>38 670 954</b>

190 employeurs ont par ailleurs fait l'objet d'un contrôle de la conformité et de la réalité de leurs dépenses de formation.

A l'issue de ces contrôles, des notifications de redressement, avec ou sans versement au Trésor public, ont été transmises aux employeurs, pour un montant total de plus de 115 millions de francs.

Ces redressements aboutissent alors pour certains employeurs au versement au Trésor public d'une insuffisance de dépenses, d'amendes (10 000 F ou 20 000 F) ou de pénalités (5%, 10 %, 40 % ou 80 % de leur versement) pour un montant total de plus de 37 millions de francs.

**Figure 44 - Récapitulatif des versements au Trésor Public après contrôles**

<b>Versements après redressement ou taxation d'office</b>	<b>37 095 952</b>
<b>Amendes</b>	<b>2 690 000</b>
<b>Pénalités</b>	<b>21 687 269</b>
<b>Total des versements après contrôle</b>	<b>61 473 221</b>

**LISTE DES TABLEAUX OU GRAPHIQUES**

Figure 1 - Evolution du nombre d'employeurs assujettis de 2000 à 2012-----	5
Figure 2 - Répartition des employeurs assujettis par domaine d'activité-----	6
Figure 3 - Répartition des employeurs assujettis par secteur d'activité -----	6
Figure 4 - Répartition des employeurs par taille -----	7
Figure 5 - Répartition des salariés par domaine d'activité -----	7
Figure 6 - Répartition des salariés par secteur-----	8
Figure 7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise -----	8
Figure 8 - Répartition des salariés par catégorie d'emploi -----	9
Figure 9 - Répartition des salariés par genre-----	9
Figure 10 - Répartition des salariés par genre et par catégorie -----	10
Figure 11 - Evolution de l'obligation légale de 2004 à 2012 -----	10
Figure 12 - Montant de l'obligation légale selon le domaine d'activité -----	11
Figure 13 - Montant de l'obligation légale selon le secteur d'activité-----	11
Figure 14 - Montant de l'obligation légale selon la taille -----	12
Figure 15 - Evolution du nombre d'employeurs qui financent de la formation -----	13
Figure 16 - Répartition des employeurs selon leur situation au regard de leur obligation-----	14
Figure 17 - Employeurs qui forment ou pas, par domaine d'activité (Nombre et %)-----	14
Figure 18 - Pourcentage d'entreprises formatrices par secteur d'activité-----	15
Figure 19 - Pourcentage d'entreprises formatrices selon la taille -----	16
Figure 20 - Evolution du taux d'investissement formation depuis 2000 -----	16
Figure 21 - L'investissement formation par domaine d'activité -----	17
Figure 22 - L'investissement formation par secteur d'activité-----	17
Figure 23 - L'investissement formation selon la taille de l'entreprise -----	18
Figure 24 - Répartition des dépenses de formation par types de dépense -----	19
Figure 25 - Répartition des frais de gestion par nature de dépense -----	19
Figure 26 - Répartition des dépenses par type de formation -----	20
Figure 27 - Pourcentage des dépenses « plan de formation » par nature de dépense -----	20
Figure 28 - Coût heure/stagiaire par type d'action de formation professionnelle continue -----	21
Figure 29 - Structure des coûts par type de formation -----	21
Figure 30 - Les salariés formés par domaine d'activité -----	22
Figure 31 - Les salariés formés par secteur d'activité -----	22
Figure 32 - Les salariés formés selon la taille de l'entreprise -----	23
Figure 33 - Les salariés formés par catégorie professionnelle -----	23
Figure 34 - Les salariés formés par genre-----	23
Figure 35 - Répartition des stagiaires par catégorie et par genre -----	24
Figure 36 - Répartition des heures de formation par domaine d'activité-----	24
Figure 37 - Répartition des heures de formation par secteur d'activité -----	25
Figure 38 - Répartition des heures de formation par taille d'entreprise-----	25
Figure 39 - Les employeurs qui ne font pas de formation par secteur -----	26
Figure 40 - Les employeurs qui ne font pas de formation par taille -----	26
Figure 41 - Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par secteur (catégorie C) -	27
Figure 42 - Les employeurs qui versent la totalité de leur obligation au trésor public par taille (catégorie C) -	27
Figure 43 - Récapitulatif des versements au Trésor Public après taxation d'office -----	28
Figure 44 - Récapitulatif des versements au Trésor Public après contrôles-----	28